

Perturbateurs endocriniens : Pour la mise en place d'une stratégie nationale plus efficace

Dossier de la rédaction de H2o
February 2018

À

Après un rapport sur les pesticides publiés récemment, voici un nouveau rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) qui cette fois porte sur les perturbateurs endocriniens (PE) et qui devrait faire date. Son contenu est sans appel : concernant la recherche, les auteurs du rapport notent que "les programmes de recherche finalisés qui ont permis des avancées, sont actuellement en manque de financement". Les auteurs pointent du doigt la faiblesse du panel de méthode pour identifier les PE. De même, pour les auteurs la surveillance de la présence des PE dans l'environnement est trop hétérogène selon les milieux : rien pour les sols, très en retard sur l'air. Les auteurs insistent sur le fait que le sujet des PE et des effets cocktails remette en cause les raisonnements classiques de la toxicologie et nécessite donc une nouvelle approche. Ils s'interrogent aussi sur les retards réglementaires dans la substitution ou exclusion des PE à cause de la non-publication des critères et depuis cette publication la non-action de la Commission européenne qui n'a pas donné suite à la demande de réexamen de 2 substances actives pesticides qui ont été approuvées alors qu'elles sont PE. Si les auteurs reconnaissent que l'actuelle Stratégie nationale sur les PE (SNPE) a permis d'initier des actions de formation continue des professionnels de santé, ils pointent le fait que ces formations sont très insuffisantes. En conclusion, si les auteurs reconnaissent l'intérêt de la SNPE, ils en pointent aussi les carences en matière d'efficacité et la nécessité d'amplifier ses objectifs. Ils recommandent que la nouvelle SNPE s'inscrive dans le long terme et se concrétise par un plan d'action avec un calendrier établi et se déploie autour de 4 axes : 1. Développer la recherche ; 2. Renforcer la surveillance sanitaire et environnementale ; 3. Caractériser les dangers ; 4. Gérer les risques. Les auteurs proposent aussi de mieux associer les territoires, de renforcer la coordination et de disposer d'indicateurs d'évaluation.

Généralisations Futures salue ce rapport. "Notre association ne peut que saluer les orientations proposées par les auteurs du rapport. Nous serons très vigilants à la mise en œuvre de ces recommandations avec l'espoir que ce rapport ne finisse pas au fond d'un tiroir, mais que le gouvernement s'appuie sur ce dernier pour prendre des mesures de protection efficaces et à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux que présentent les PE", déclare François Veillerette, directeur de Généralisations Futures.

SNPE : Évaluation de la mise en œuvre et propositions d'évolution